

Réf. Dossier METEOR :	#223847	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche mission n° :	001		

FICHE MISSION TPZ

Fiche mission pour la réalisation de vols en catégorie spécifique par un drone non classé.

A - Généralités		
Parcelle	Commune	Réf. cadastrale
Dates souhaitées des vols :		
Pilotes à distance impliqués :	Choisir un télépilote	Choisir un télépilote
	Choisir un télépilote	Choisir un télépilote
Coordonnées téléphoniques télépilote :		
Mode de vol :	VLOS	

B - Risques au sol				
Noms des fichiers kml joints :				
Les fichiers kml contiennent les zones de vol (géographie, contingence, tampon, espace adjacent) calculées conformément au MANEX	☐ Oui ☐ Non			
Densité de population maximale dans l'empreinte du GRC :	Données quantitatives : Voir Annexe 1.			
	☐ Zone contrôlée au sol	☐ < 5 ppl/km ² (iGRC 2)		
	☐ < 50 ppl/km ² (iGRC 3)	☐ < 500 ppl/km ² (iGRC 4)		
	☐ < 5000 ppl/km ² (iGRC 5)			
DroneKeeper peut être utilisé pour déterminer la densité maximale dans le buffer.				
Mitigations du risque au sol appliquées :	Mitigation → Parcelle ↓	M1(A) - Low	M1(C) - Low	M2 - Medium
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
		☐	☐	☐
Annexe 1 : Carte de densité de population (200x200) fournie	☐ Oui ☐ Non			

Réf. Dossier METEOR :	#223847	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche mission n° :	001		

Remarques :	
-------------	--

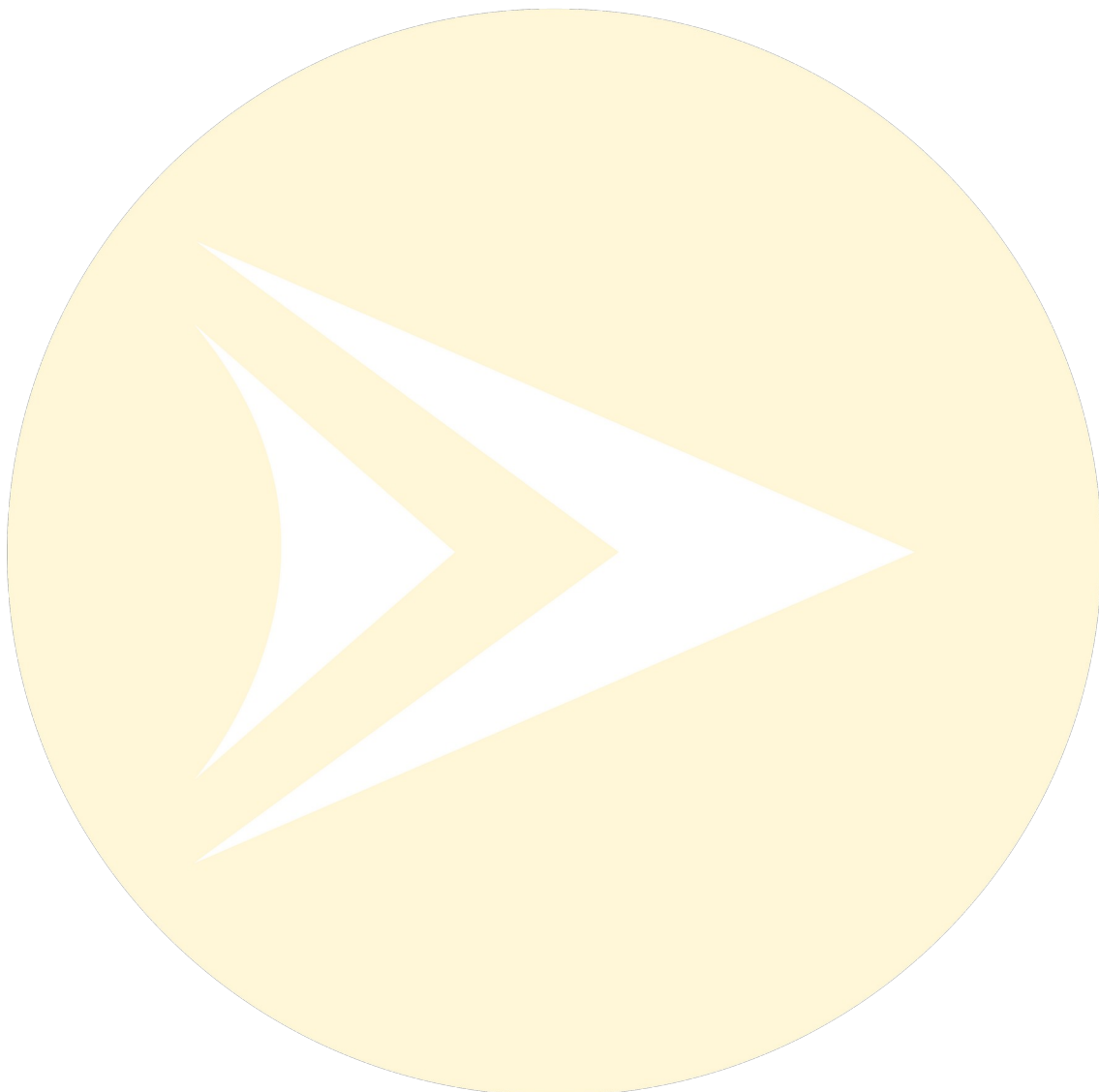
C - Risques Air		
Hauteur de vol maximale :	40 m AGL	
ARC final associé :	ARC-B	
Proximité d'un aérodrome / base ULM	☐ Oui ☐ Non	Si oui, Nom :
Opération au sein d'une CTR	☐ Oui ☐ Non	Si oui, Nom :
Accords/protocoles obtenus joints à la fiche mission :	☐ Oui ☐ Non	
Annexe 2 : Carte OACI VFR fournie	☐ Oui ☐ Non	
Remarques :		

D - Exigence de confinement		
Densité moyenne dans un rayon de 5 km :	Parcelle	Densité moyenne (ppl/km ²)
☐ < 500 ppl/km ² ☐ < 5000 ppl/km ²		
Utiliser smappen.com/app/map pour déterminer la densité moyenne. Données INSEE Census 2022.		
Rassemblement de personnes dans un rayon d'1 km ¹ :	☐ Non ☐ < 40 000	
Moyen de conformité	FTS conforme au MoC Light-UAS.2511	

¹ Le service réglementation réalise une première étude en fonction de l'environnement et des événements dont il a connaissance. Le télépilote sur le terrain reste maître de la décision à prendre.

Réf. Dossier METEOR :	#223847	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche mission n° :	001		

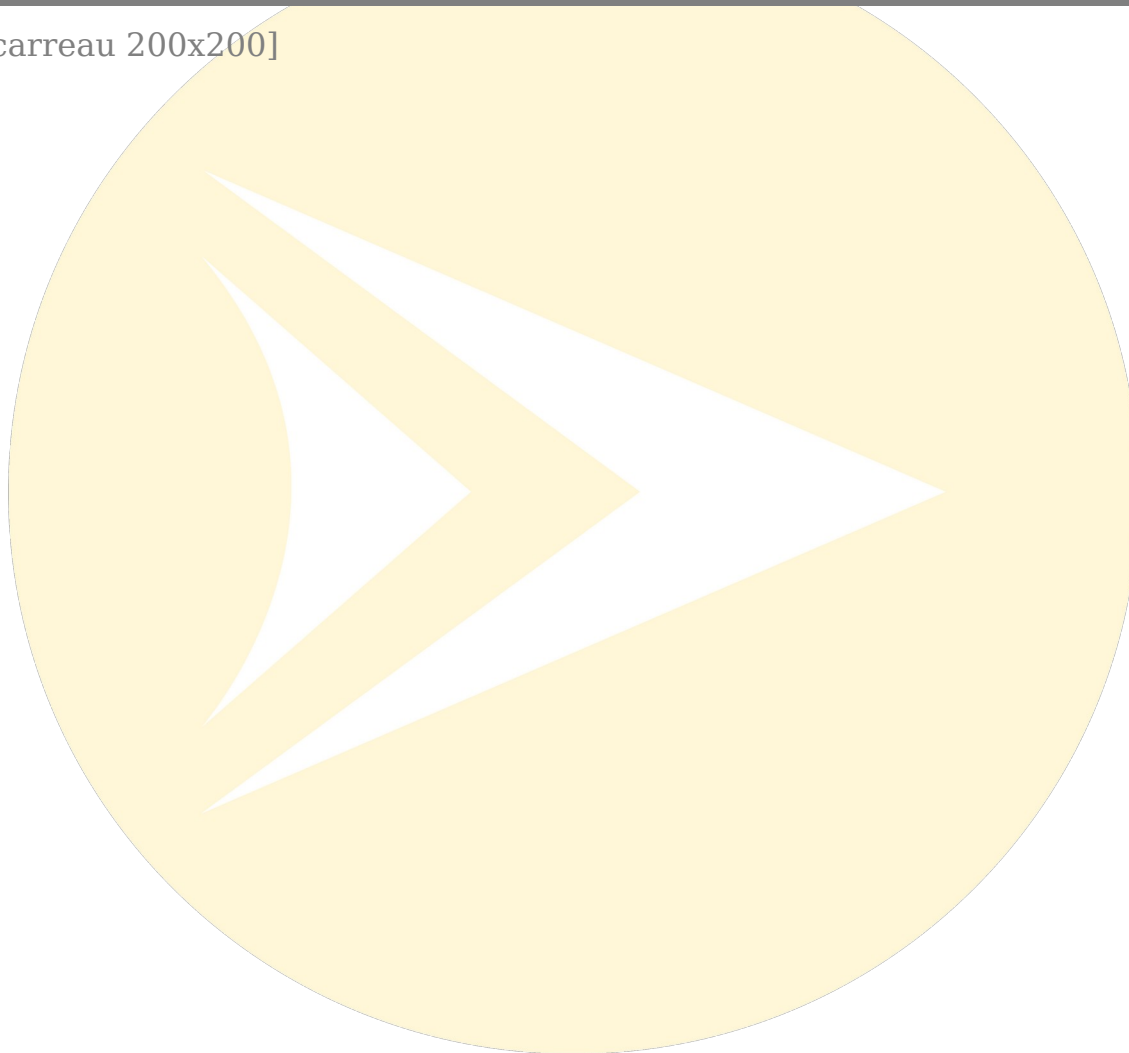
D - Contacts d'urgence	
Réglementation Instadrone :	07 43 50 34 62



Réf. METEOR :	Dossier #223847	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche n° :	mission 001		

ANNEXE 1 : DENSITE DE POPULATION

[Carte Géoportail avec carreau 200x200]



Réf. METEOR :	Dossier #223847	Inspections de parcelles agricoles	
Fiche n° :	mission 001		

ANNEXE 2 : CARTE OACI VFR

[Carte OACI suffisamment dézoomée]

